

Québec, le 1<sup>er</sup> avril 2014

Monsieur Sylvain Lambert  
Directeur général  
Cégep de Granby  
235, rue Saint-Jacques, C.P. 7000  
Granby (Québec) J2G 9H7

**Objet : Version actualisée du *Plan stratégique 2011-2016***

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 12 mars 2014, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la version actualisée du *Plan stratégique 2011-2016* du Cégep de Granby. Celle-ci a été adoptée par le conseil d'administration du Collège le 17 novembre 2013.

Dans l'évaluation de la version originale du *Plan stratégique 2011-2016* en avril 2012, la Commission avait recommandé au Collège d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et aux membres du personnel un document expliquant le plan de réussite. Le Collège a fait parvenir des suites satisfaisantes à cette recommandation et la Commission l'a levée en septembre 2012. La Commission avait également suggéré au Collège de préciser le mécanisme de suivi qu'il entendait mettre en place pour suivre les résultats de son plan stratégique et avait invité le Collège à compléter l'analyse de sa situation en y incluant les facteurs de son environnement externe et une analyse des indicateurs de réussite et de persévérance.

Dans la version actualisée de son *Plan stratégique 2011-2016*, le Collège a ajouté un objectif à l'orientation dédiée à la réussite. Il s'agit de l'objectif 1.4 – *Améliorer la qualité du français des étudiants du secteur régulier et de l'éducation aux adultes en soutenant la valorisation de la langue auprès d'eux*. Cet objectif est accompagné d'un résultat attendu et de deux indicateurs pertinents. Aussi, le libellé des objectifs 2.1 et 3.1

a été précisé. Enfin, des résultats attendus et des indicateurs, que la Commission juge pertinents, ont été ajoutés à ceux qui accompagnaient déjà les objectifs 2.1, 2.3, 3.1, 3.2 et 3.3 dans la version originale du *Plan stratégique 2011-2016*.

La Commission prend note des modifications apportées par le Cégep de Granby lors de l'actualisation de son *Plan stratégique 2011-2016* et estime que celui-ci est conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel relatives au plan stratégique et qu'il comprend toujours les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M. Jean-Yves Matton, directeur des études